



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} février 2019

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en Lot-et-Garonne

Arrêté du 24 décembre 2018 NOR INTE 1835008A publié au journal officiel du 30 janvier 2019 relatif à la commission interministérielle du 18 novembre 2018 **portant reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour Inondations et coulées de boue :**

- **du 6 juin 2018** pour la commune de Tonneins

Arrêté du 24 décembre 2018 NOR INTE 1835009A publié au journal officiel du 30 janvier 2019 relatif à la commission interministérielle du 18 novembre 2018 **portant reconnaissance à l'état de catastrophe naturelle pour les phénomènes de mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols:**

- **du 1^{er} avril au 30 juin 2017** pour les communes de Labastide-Castel-Amouroux et Sos
- **du 1^{er} avril au 31 décembre 2017** pour la commune de Sainte-Gemme-Martailac
- **du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017** pour les communes de Fauguerolles et Saint-Martin-Petit

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.60.44/61.92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet47